

Annexe 8 : Contexte environnemental du projet Diagnostic écologique



Octobre 2025

ECE Environnement
9bis rue Saint-Evrault
49100 ANGERS

SARL au capital de 8000 euros
RCS ANGERS
SIRET 91095305800013
TVA Intra. FR04910953058

Tél. : 02 41 36 07 36
www.ece-environnement.com
info@ece-environnement.com

Sommaire

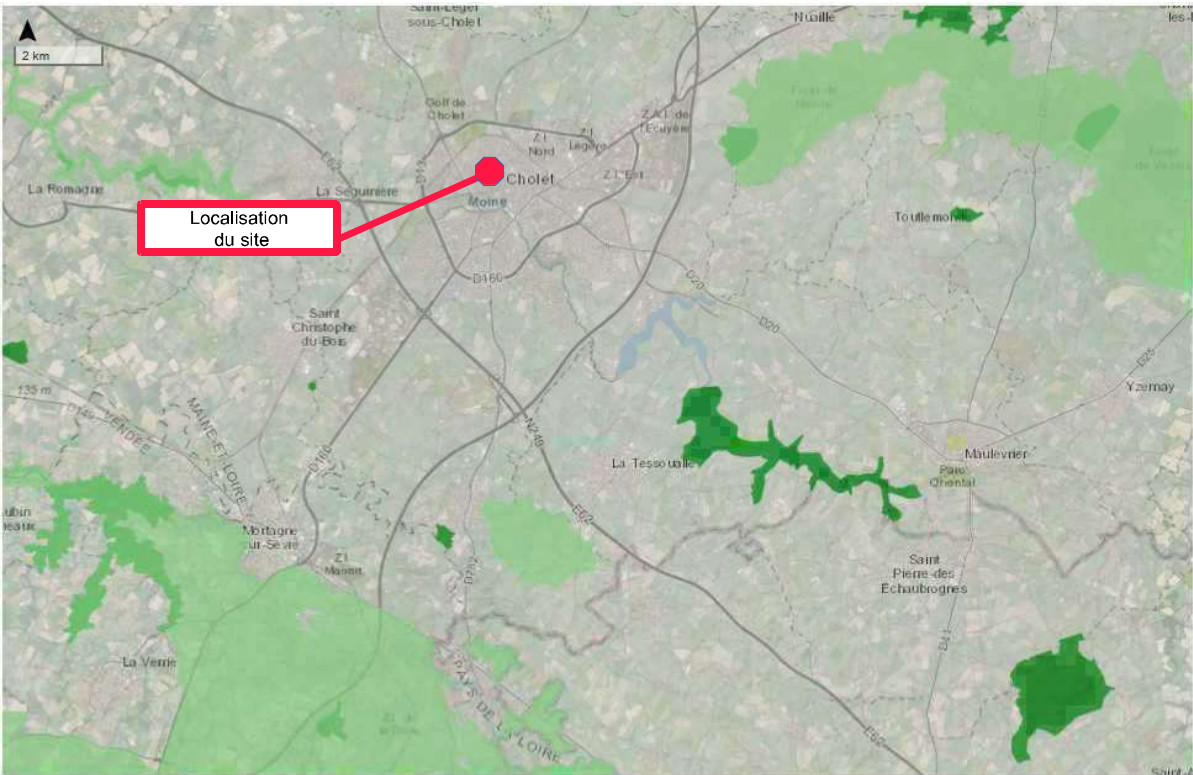
A.	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	2
B.	DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE.....	20

A. Contexte environnemental

Les cartes suivantes permettent de localiser le projet dans son environnement et visualiser les éventuels enjeux.

1. Localisation des ZNIEFF
2. Localisation des zones humides identifiées
3. Localisation des Monuments Historiques et sites patrimoniaux remarquables
4. Eaux souterraines
5. Risques naturels et technologiques

Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) et espaces naturels protégés divers



Description des ZNIEFF situées aux alentours du site :

Z.N.I.E.F.F. de type 1 :

Critères d'intérêts

Patrimoniaux :

- 1 - Critères d'intérêts patrimoniaux
- 2 - Ecologique
- 12 - Faunistique
- 14 - Amphibiens
- 15 - Reptiles
- 31 - Lépidoptères
- 32 - Coléoptères
- 42 - Floristique
- 45 - Ptéridophytes
- 46 - Phanérogames

Fonctionnels :

- 75 - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Z.N.I.E.F.F. de type 2 :

Critères d'intérêts

Patrimoniaux :

- 30 - Orthoptères
- 1 - Critères d'intérêts patrimoniaux
- 12 - Faunistique
- 15 - Reptiles
- 16 - Oiseaux
- 17 - Mammifères
- 29 - Odonates
- 31 - Lépidoptères
- 32 - Coléoptères
- 41 - Insectes
- 42 - Floristique
- 46 - Phanérogames

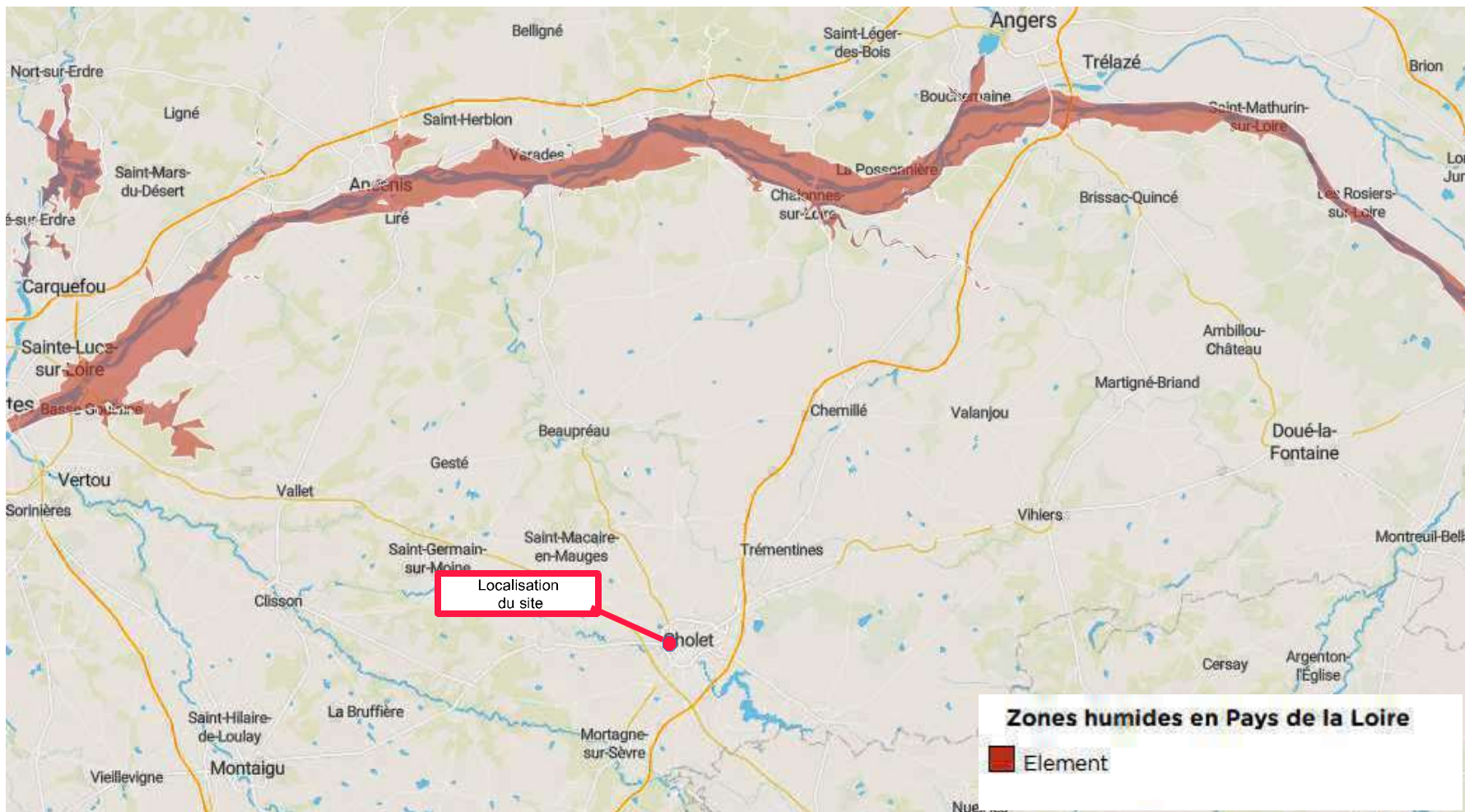
Fonctionnels :

- 75 - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 77 - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs

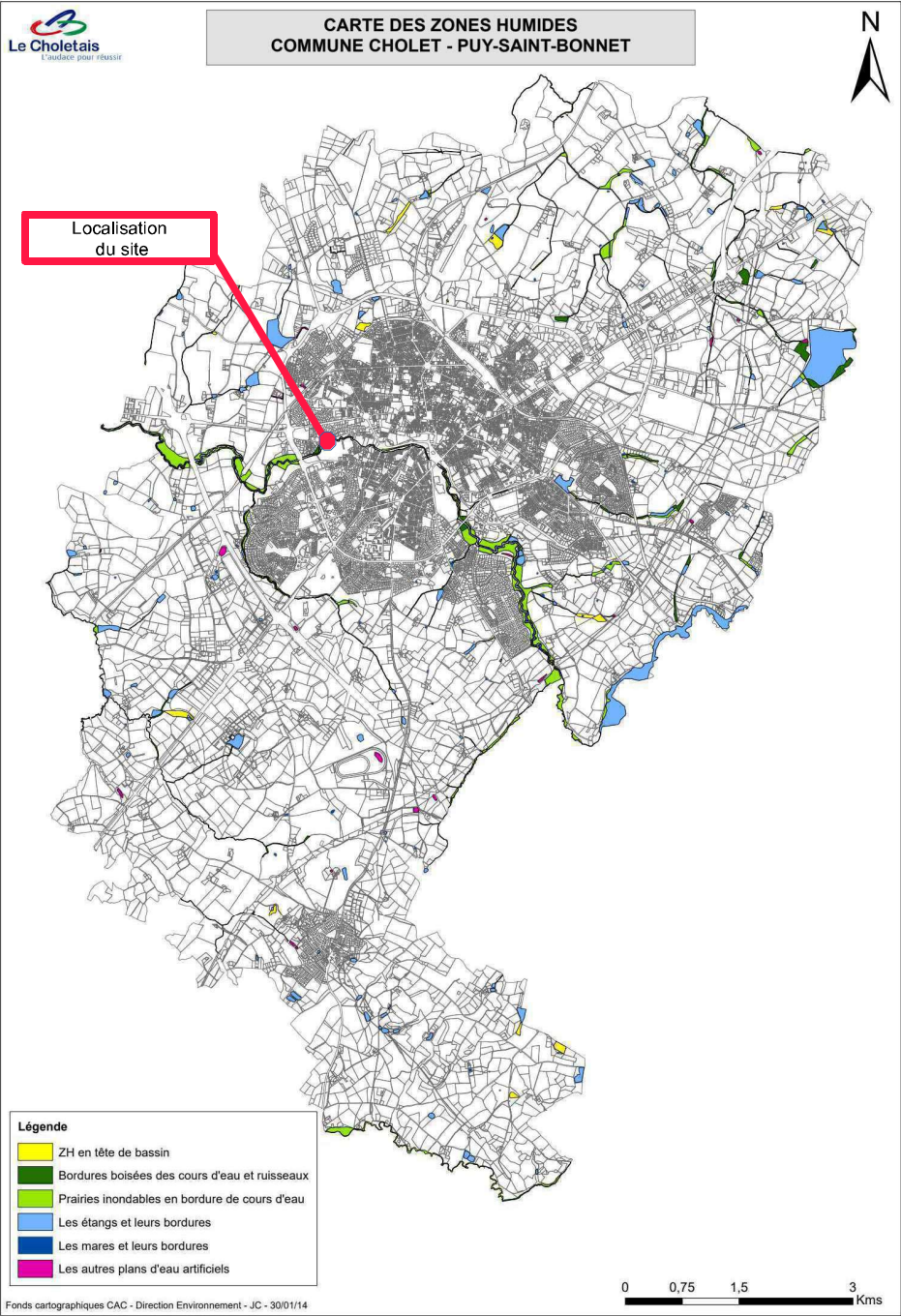
Complémentaires :

- 83 - Paysager
- 92 - Pédagogique ou autre (préciser)

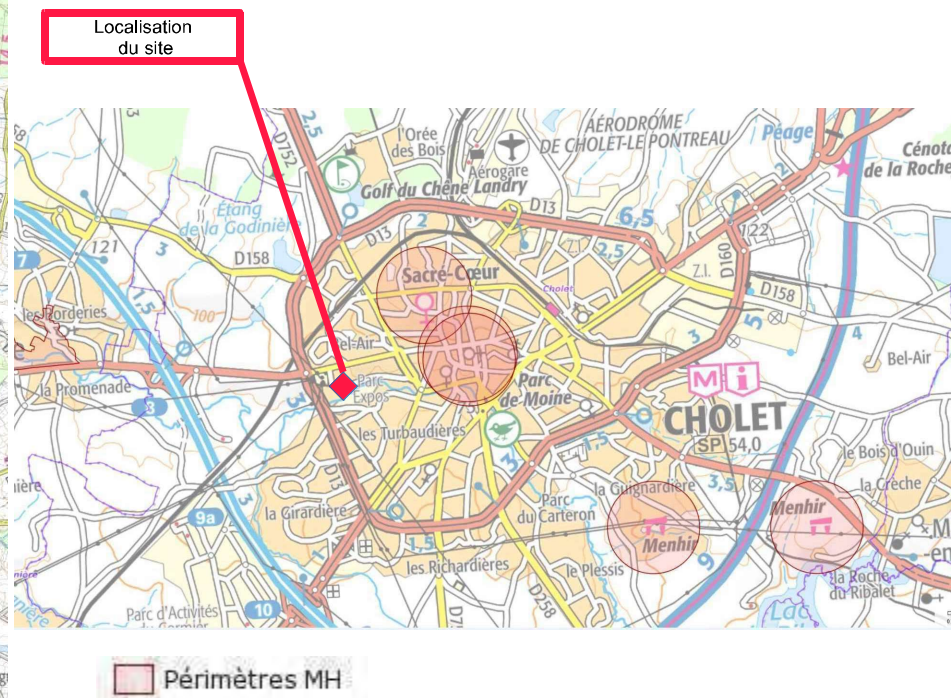
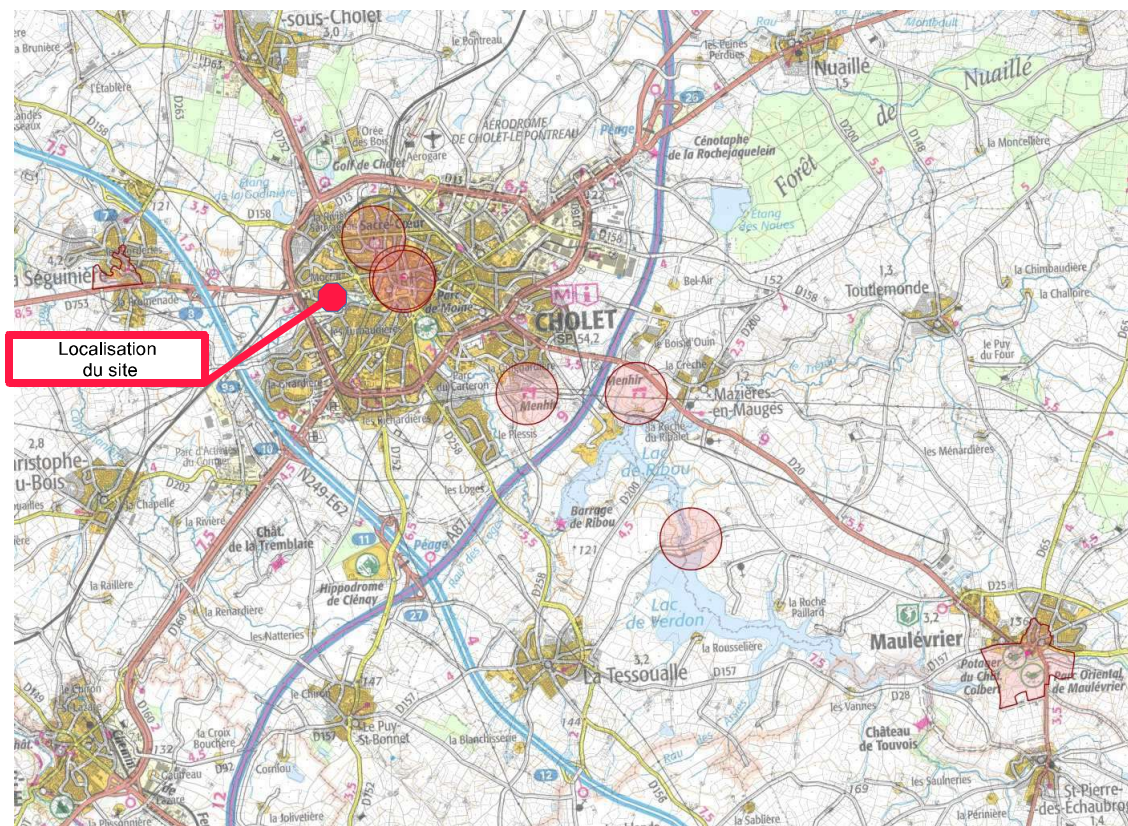
Zones humides



Comme le montre le plan ci-dessus, le site objet du présent dossier est situé en dehors des zones humides délimitée et reconnue.



Localisation Monuments Historiques et ou les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)



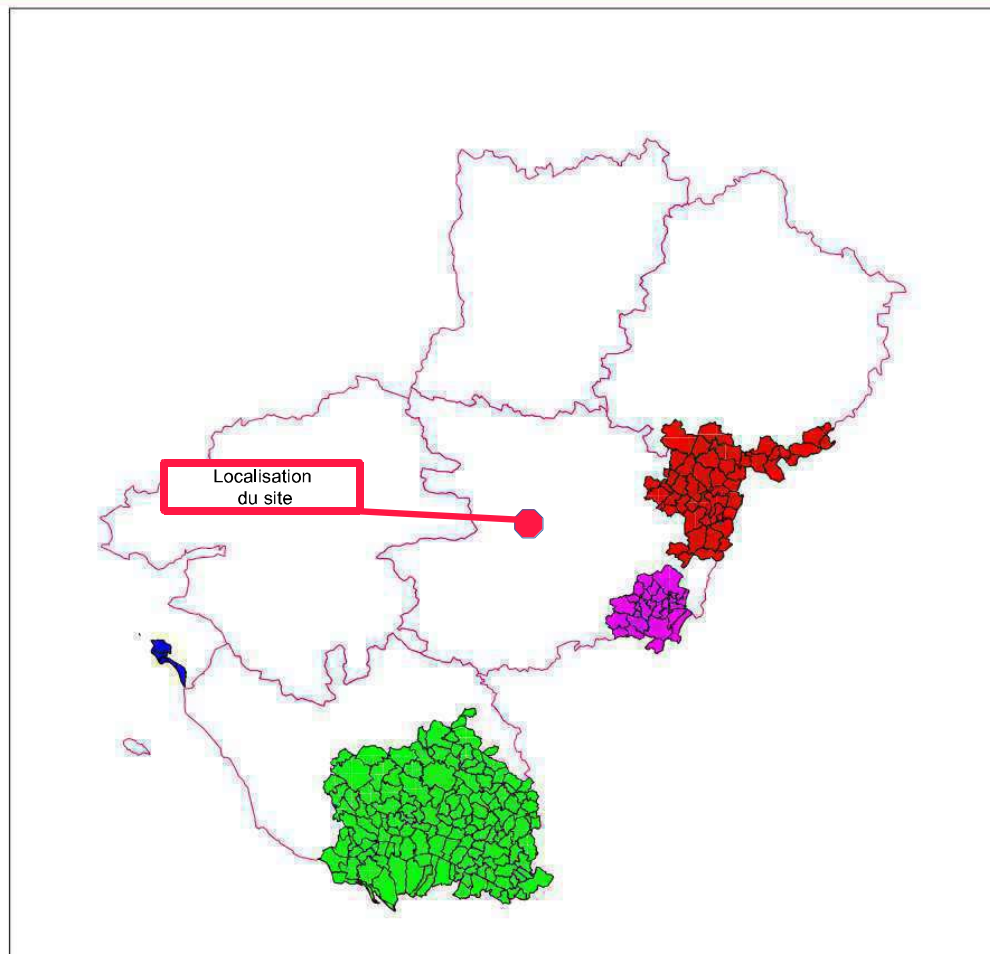
Comme le montre le plan ci-dessus, le site objet du présent dossier est situé en dehors des périmètres de protection définis aux abords des Monuments Historiques (M.H)



Eaux souterraines

A- Les Zones de Répartition des Eaux (Z.R.E)

Zones de Répartition des Eaux en Pays de la Loire



Le site de la présente demande n'est pas localisé dans une des Zones de Répartition des Eaux (Z.R.E) des Pays de la Loire.

Liste des Zones de Répartition des Eaux

- Cénomaniens (eaux souterraines)
- Marais Poitevin (eaux superficielles et souterraines)
- Noirmoutier (nappe d'eaux saumâtres)
- Thouet (eaux superficielles et souterraines)



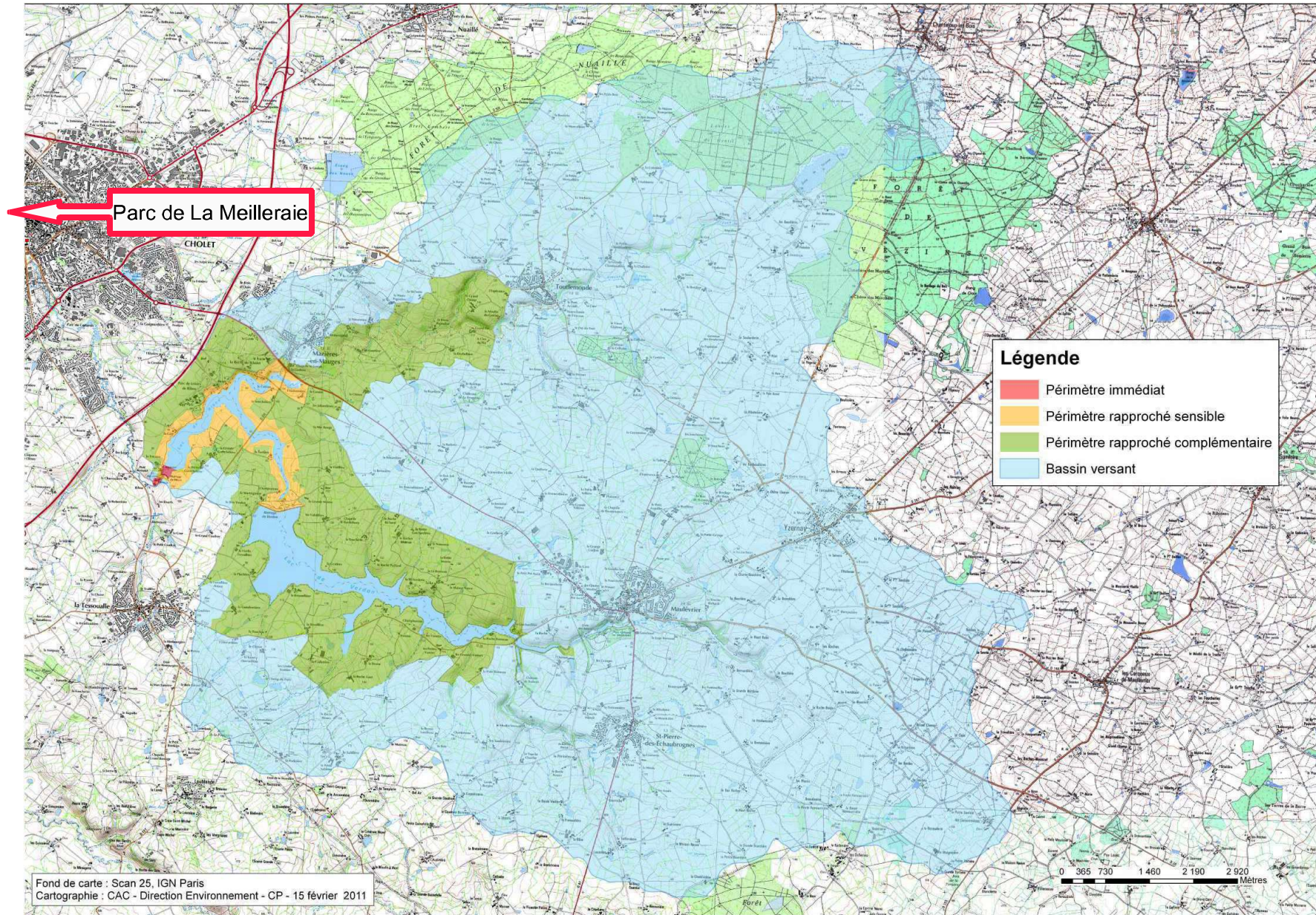
PREFET
DE LA REGION
PAYS DE LA LOIRE

Source : DREAL 2011
©IGN GeoInfo®, BdCarto®, BdOrtho® 2011
Créé le 05/12/2011 - DREAL/SRNP/DERM
© DREAL Pays de la Loire 2011

B - Captage d'alimentation en eau potable et périmètres de protection

Périmètre de protection du captage de Ribou



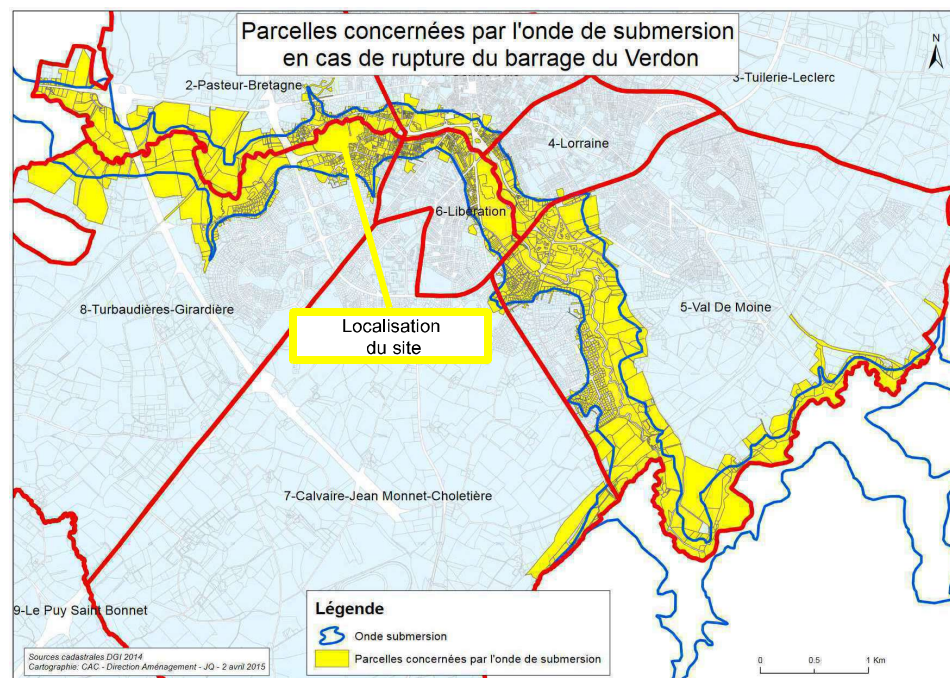
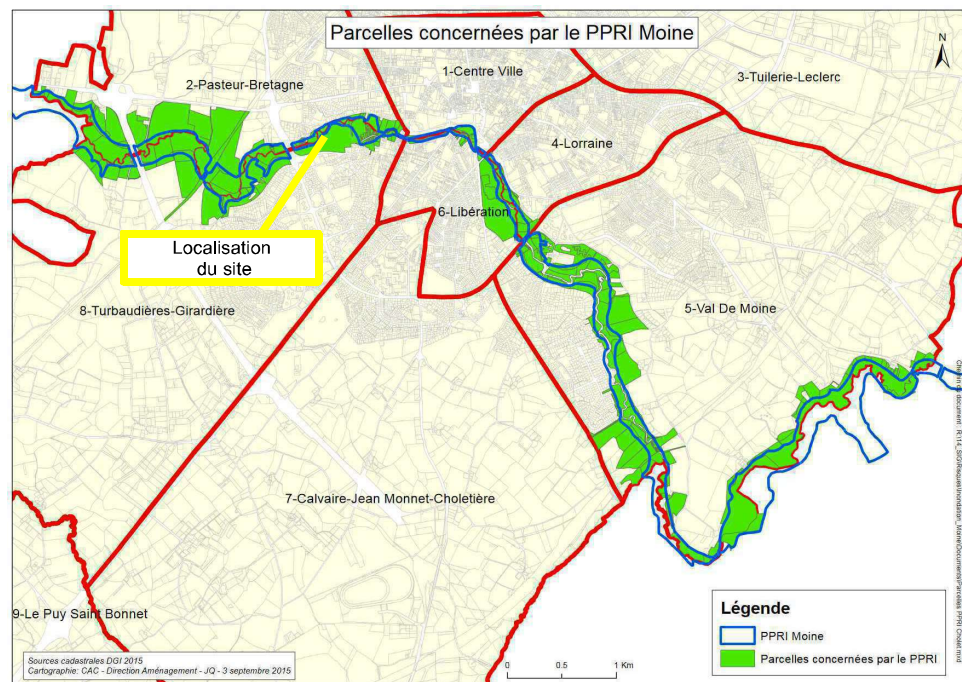


Risques

A- Les risques naturels :

➤ Le risque inondation de la Moine :

Sur Cholet, le Parc de la Meilleraie est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I) du " Val de Moine " approuvé le 15 octobre 2008. Toutefois, comme le montrent les illustrations ci-dessous, le site objet de la présente demande, est localisé dans les des zones d'aléas définies pour ce risque.

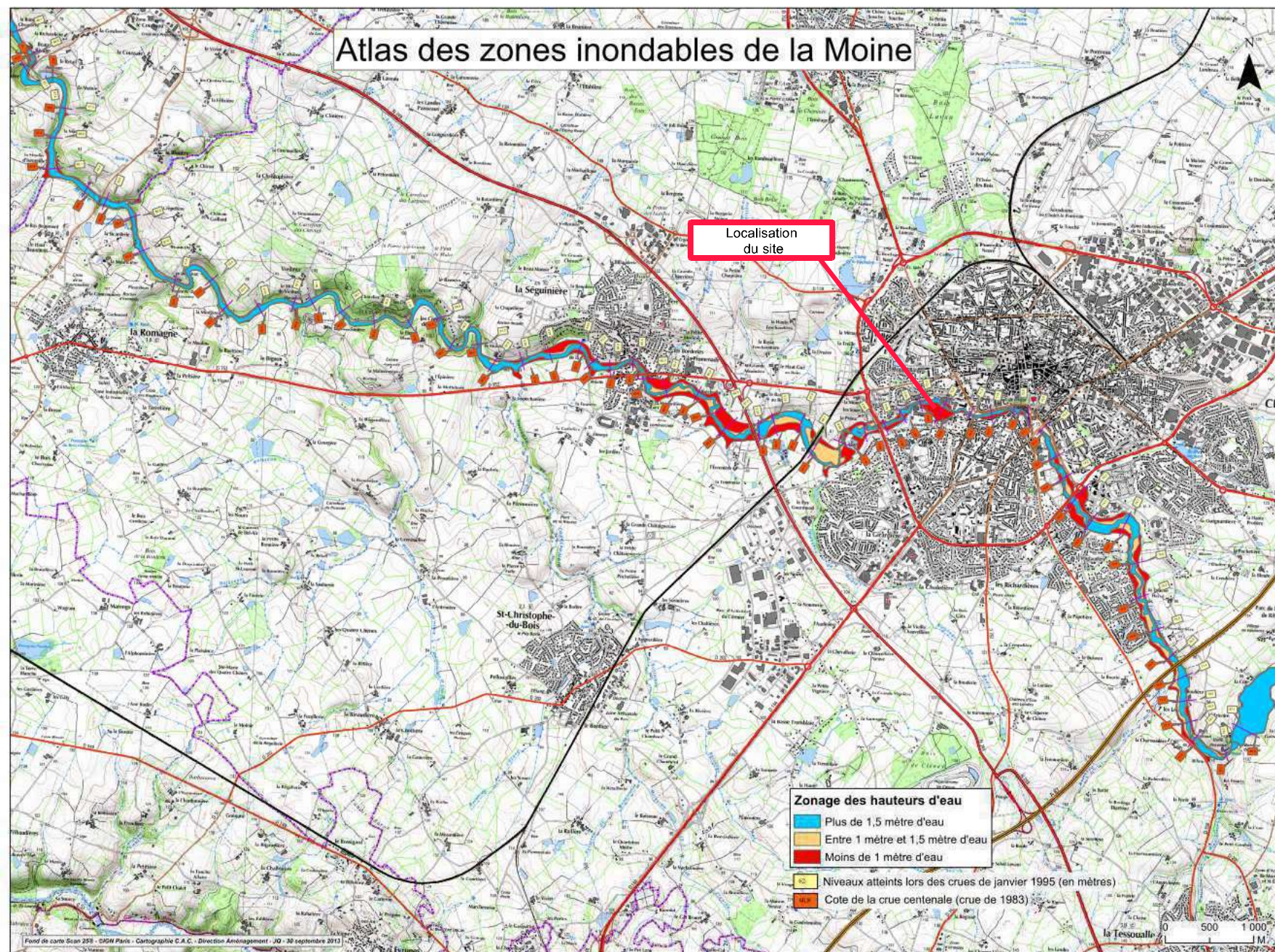


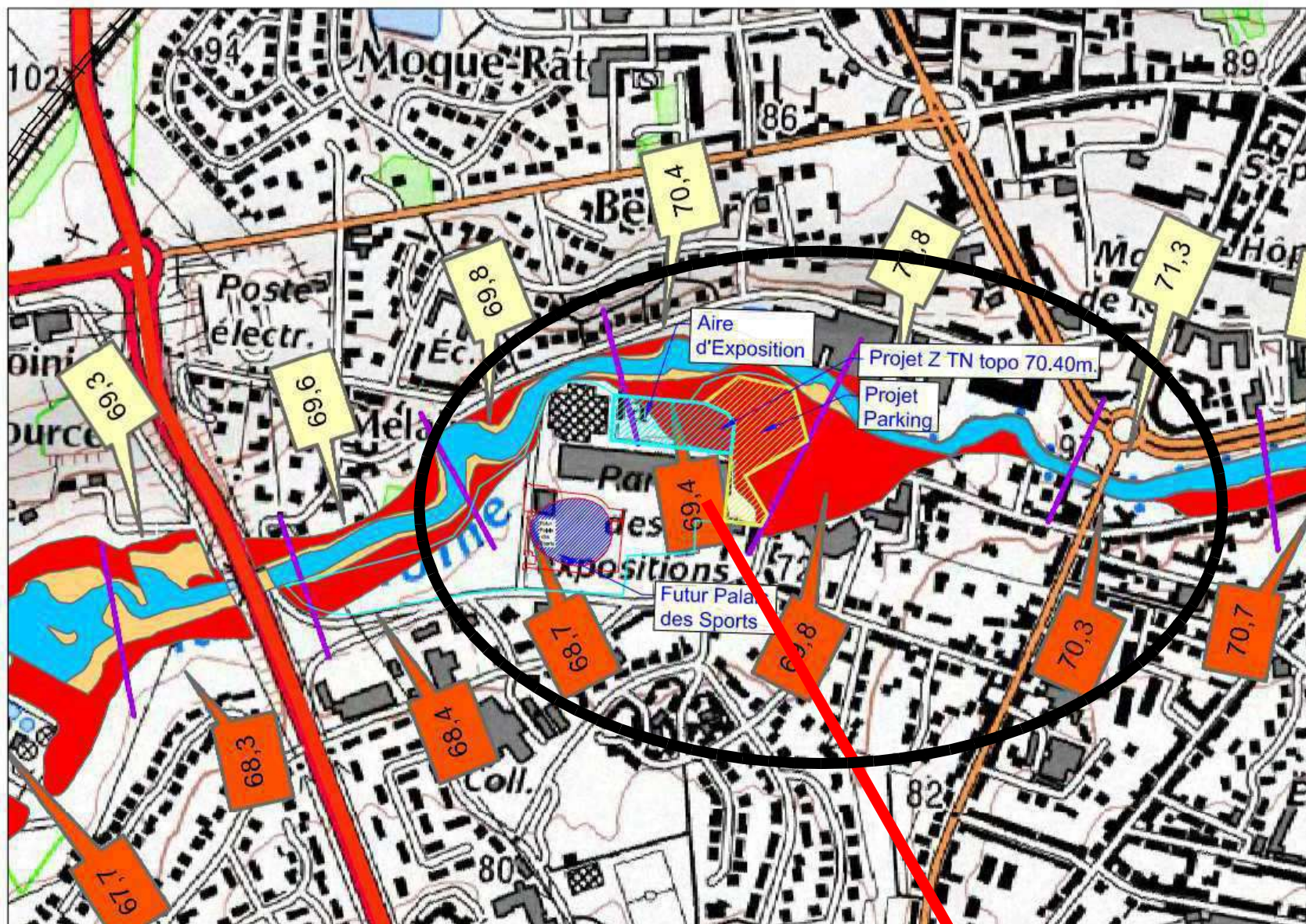
La carte fournie ci-dessus, montre que le site de La Meilleraie se situe dans une zone submergée en cas de rupture du barrage du Verdon.

Le Parc de La Meilleraie a été remblayé de 2 mètres de hauteur au-dessus de la Moine.

La zone inondable est à une hauteur de ZTN=69,40 alors que le terrain naturel du Parc de la Meilleraie est à une hauteur ZTN= 70,40 au plus bas.

Le Parc de La Meilleraie est donc en dehors de la zone inondable. Mais, s'il y a rupture du barrage, la zone sera submergée.

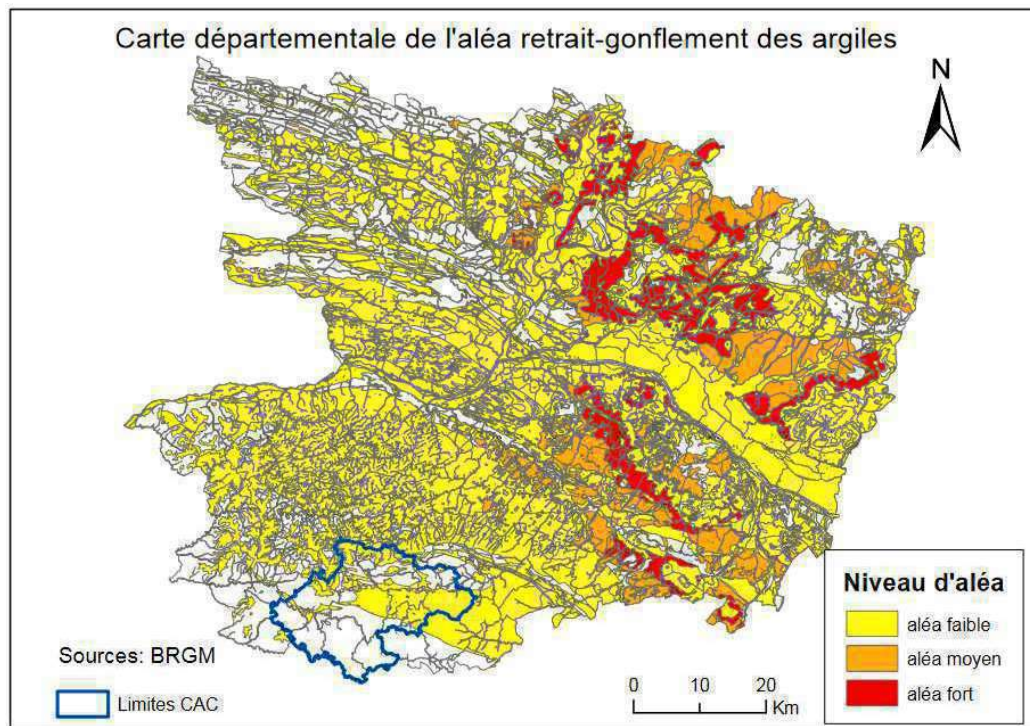




La cote topographique sur le ZTN = 70,40 m. au plus bas du projet.

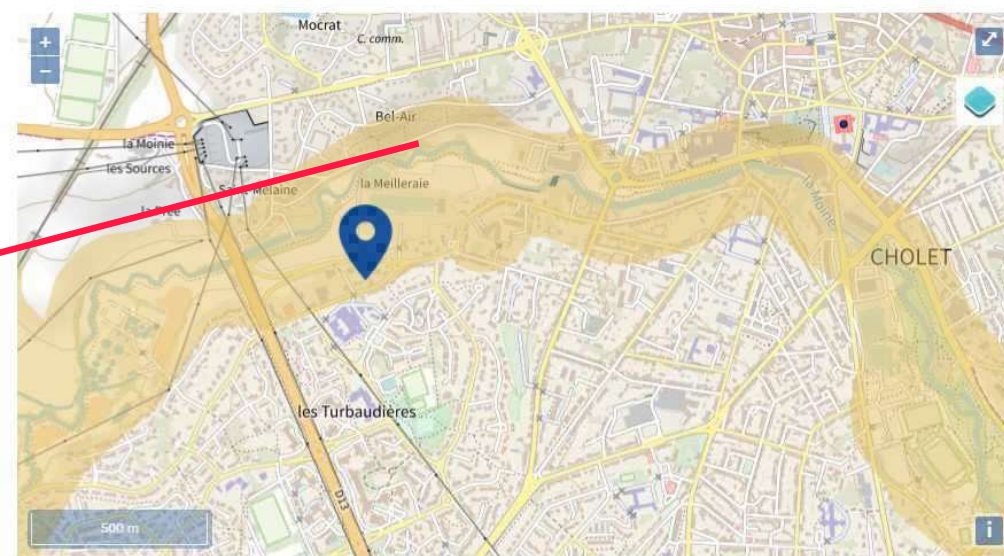
Cote inondation

➤ **Le phénomène de retrait et de gonflement des argiles :**



D'après les cartographies jointes, le site est concerné par le risque de retrait et de gonflement des argiles.

Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles en France

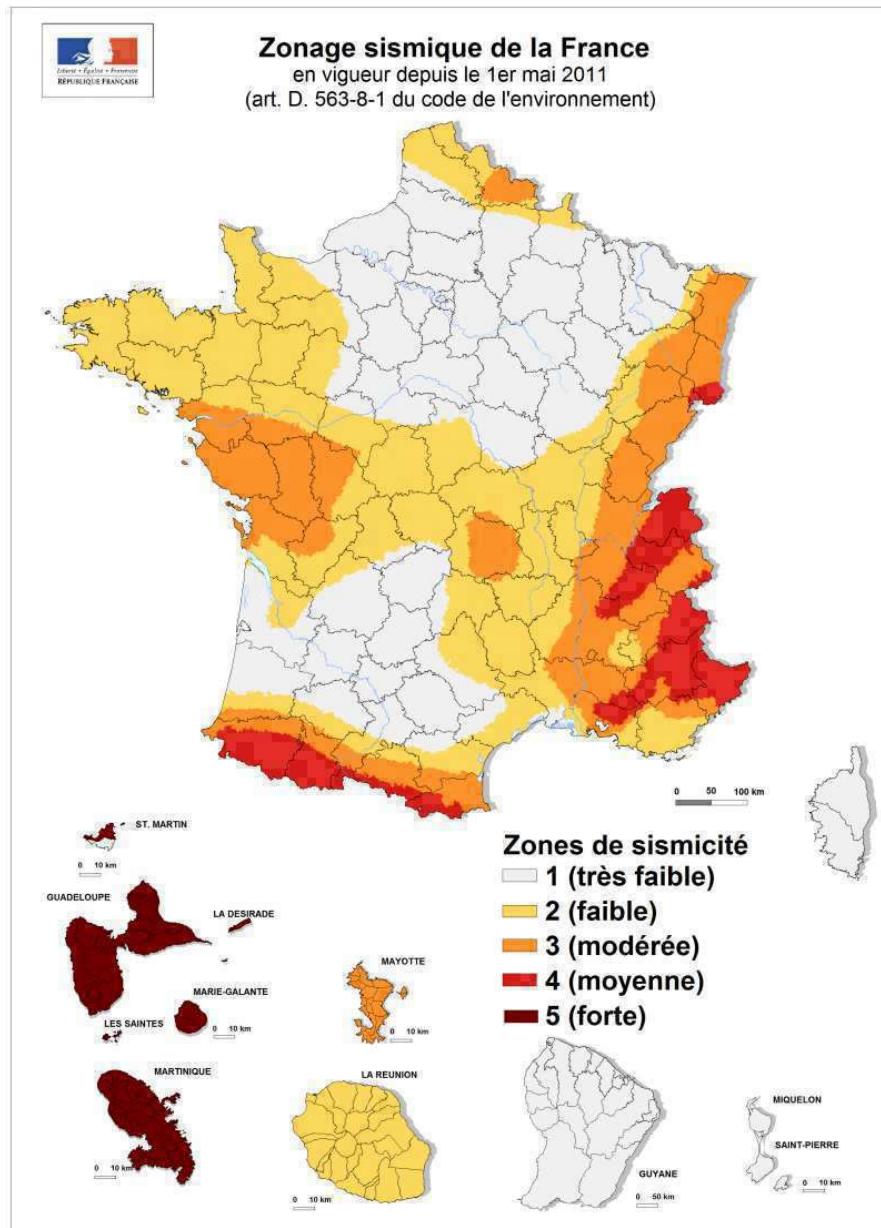


Localisation
du site

Légende :

- Faible
- Modéré
- Important

➤ **Le risque sismique :**



Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du code de l'Environnement modifiés par les décrets n°210-1254 du 22 octobre 2010 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010) :

- Une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- Quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

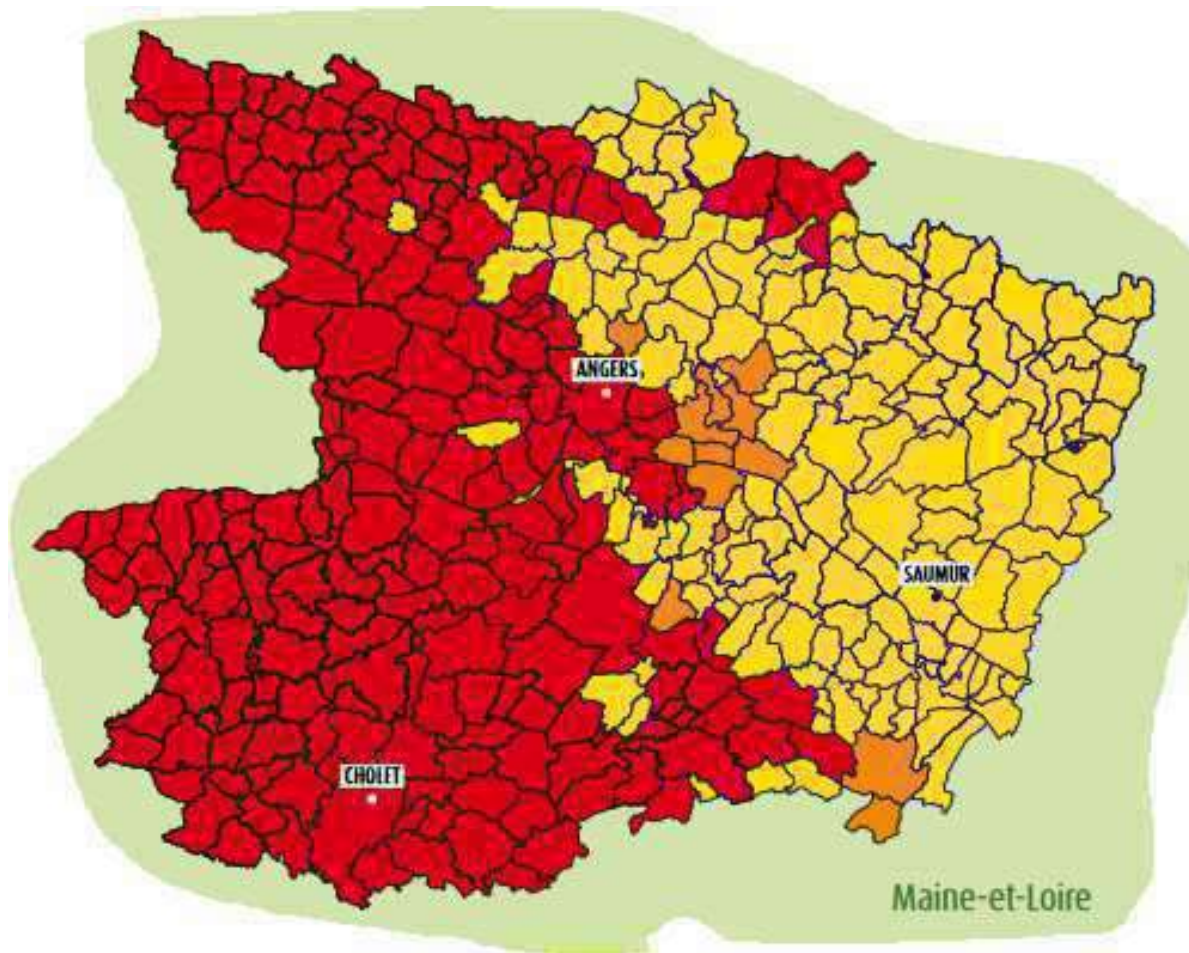
ci, le décret n°2010-1255 classe la zone étudiée en **zone 3 (modérée)**.

➤ **Le risque Radon (Risque sanitaire chronique)**

Le radon est un gaz naturel radioactif issu de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Dépourvu d'odeur, de couleur et de goût, il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques. Il se dilue à l'air libre mais peut s'accumuler dans les espaces clos.

L'arrêté du 27 juin 2018 fixe le zonage réglementaire des communes en 3 zones à potentiel radon des sols.

La ville de Cholet et sa commune associée du Puy Saint Bonnet sont situés en **catégorie 3**.



Catégorie 1

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus faibles.

Catégorie 2

Les communes sont localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol.

Catégorie 3

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur territoire, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées. Les formations concernées sont constitutives de massifs granitiques, mais également certains grès et schistes noirs.

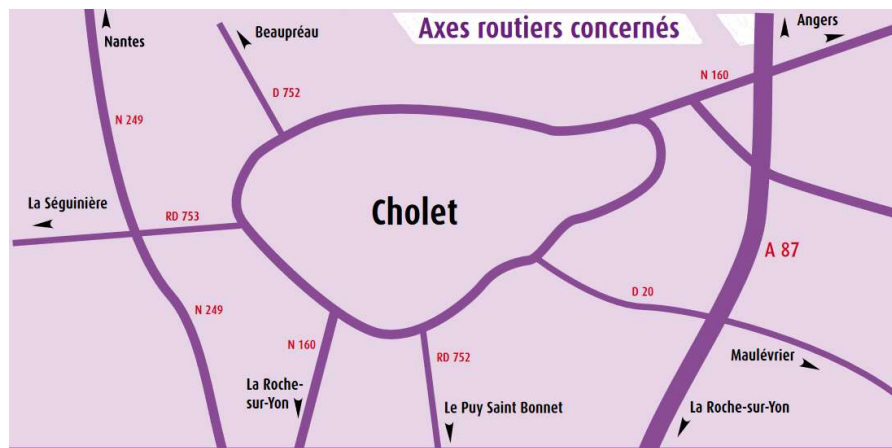
La carte fournie ci-dessous, montre que le site de La Meilleraie se situe dans une zone submergée en cas de rupture du barrage du Verdon. Le Parc de La Meilleraie a été remblayé de 2 mètres de hauteur par rapport à la Moine. La zone inondable est à une hauteur de $Z=69,40$ alors que le terrain naturel du Parc de la Meilleraie est à une hauteur $Z= 70,40$ au plus bas. Le Parc de La Meilleraie serait donc épargné par la zone inondable. S'il y a rupture du barrage, la zone sera submergée.



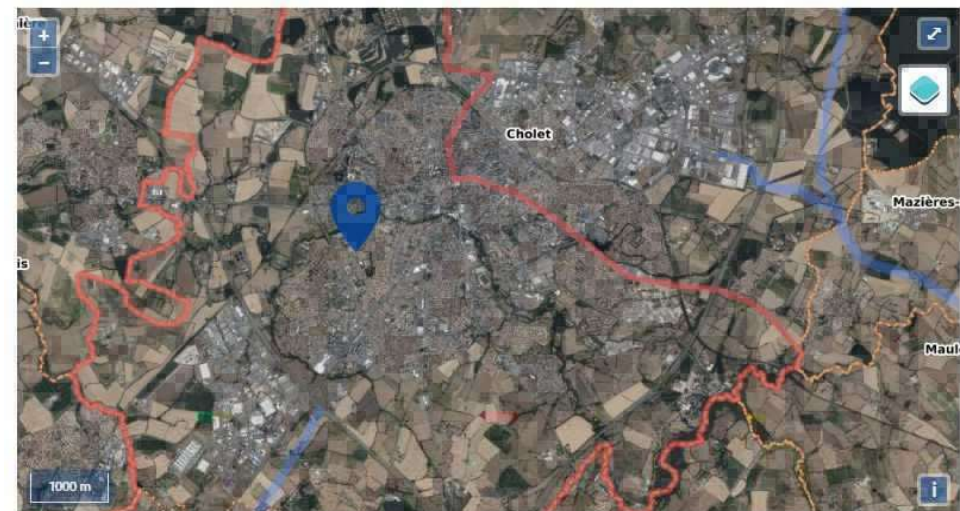
➤ **Le risque liés aux transports de matières dangereuses (T.M.D.) :**

Définition : Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'Homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport d'une de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.



Localisation des principales canalisations



Légende :

Produits chimiques	Hydrocarbures	Gaz naturel
--------------------	---------------	-------------

La canalisation de transport de matières dangereuses qui se situe le plus près du site qui nous concerne, se trouve le long de la RN n°249.

Une conduite gaz naturel est située à 2 km et une conduite hydrocarbure à 1 km du site de La Meilleraie.

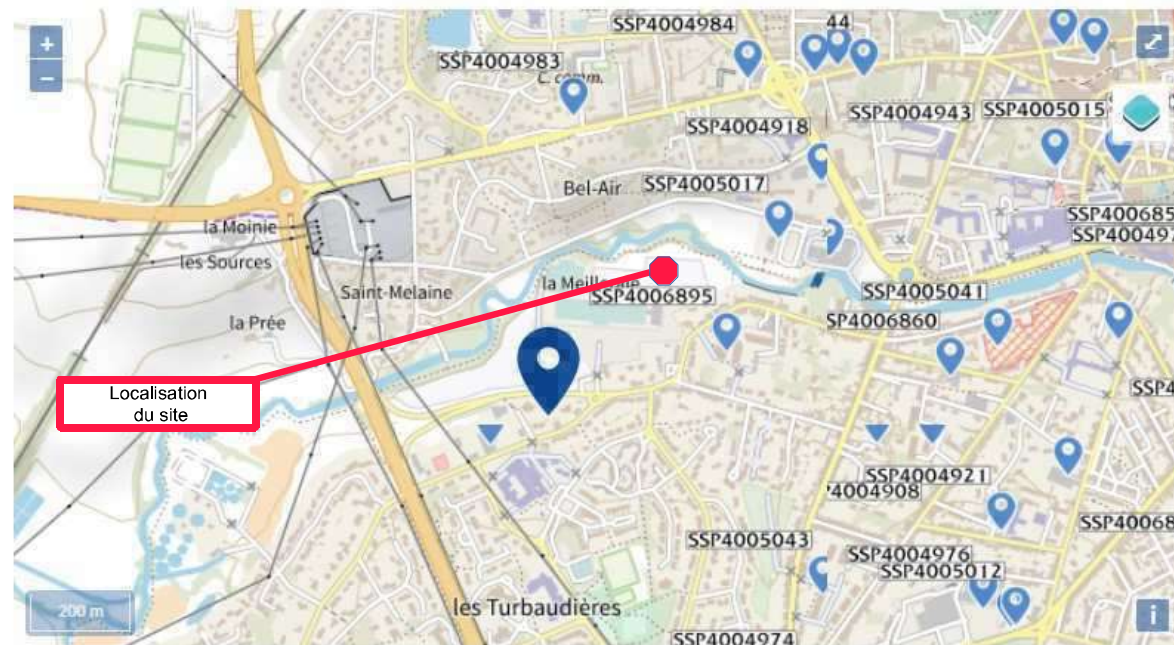
(Source : GEORISQUES)

➤ **Le risque sols pollués**

Les types de Pollution des sols à mon adresse

- 2 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service à moins de 500 m.

La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



CONSTRUCTION DU NOUVEAU PALAIS DES SPORTS CHOLET (49)

Demande de dispense d'étude d'impact sur l'environnement

B. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Phase

Date de remise

APS

24/04/2025



Maîtrise d'ouvrage

Cholet Agglomération
Chef de service études : François PIOU
Chargée de mission : Tiphaine LE BELLEC



Mandataire

Chabanne Architecte
158 bis rue du Temple
75003 PARIS

CHABANNE
ARCHI \ \ INGÉ

Architecte associé

Agence Grégoire Architectes
46 rue Paul Bouyx
49300 CHOLET



Bureau d'études techniques

CADEGEAU
5 rue du Carrefour Rouge - Saint André de la Marche
49450 Sèvremoine



SUIVI DES MODIFICATIONS MAJEURES

Indice	Date modif.	Modifié par	Validé par	Objet de la modification
0	14/03/2025	E. Gaschet	G. Tamisier	Diffusion
1	09/04/2025	E. Gaschet	G. Tamisier	Diffusion
2	10/04/2025	T. Bigeard	G. Tamisier	Diffusion
2	24/04/2025	T. Bigeard	G. Tamisier	Complément



SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	4
2.	ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX	4
2.1.	CARTOGRAPHIES	4
2.2.	RECAPITULATIF	9
3.	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	10
3.1.	RELEVÉ FLORISTIQUE	10
3.2.	INVENTAIRE FAUNISTIQUE.....	11
4.	CONCLUSION.....	13



1. PREAMBULE

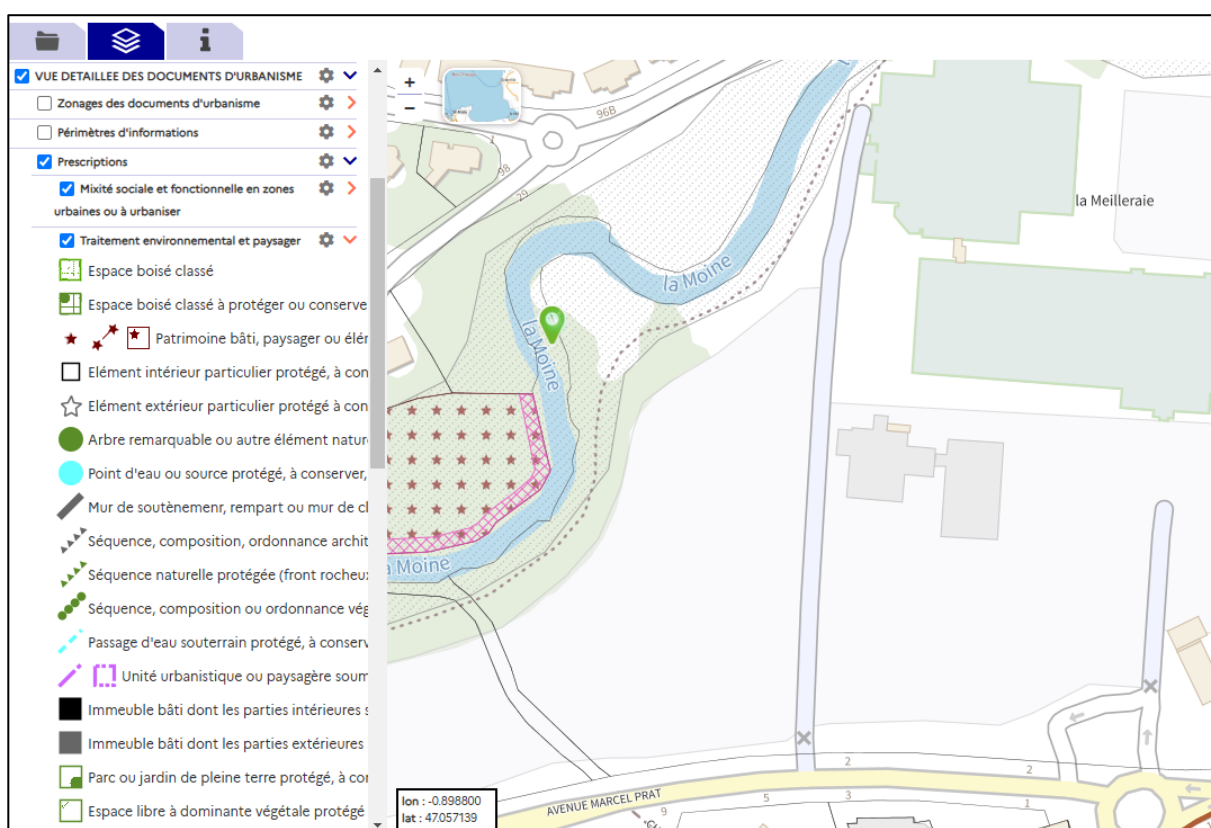
Cholet Agglomération envisage la construction d'un Palais des Sports sur le site de la Meilleraie à Cholet. Dans cette optique, cette étude vise à déterminer les enjeux et la sensibilité de la zone étudiée en s'appuyant sur un diagnostic de terrain et en tenant compte des zonages naturels protégés en vigueur.

2. ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

2.1. CARTOGRAPHIES

Plan Local d'Urbanisme de CHOLET

Les documents d'urbanisme comme le Plan d'Occupation des Sols et le Plan Local d'Urbanisme (Article L.123.1 à 7 du code urbanisme), incluent les préoccupations liées à l'environnement. Les éléments de paysages et culturels doivent y être identifiés et classés.



Source : Géoportail de l'urbanisme

Le site d'étude se trouve en zone UE. Il s'agit d'une zone urbaine destinée à « l'accueil d'activités sportives, de loisirs et de tourisme, périscolaires, sociales ou culturelles ainsi qu'à l'implantation d'équipements ou d'installations d'intérêt collectif. »

Le PLU de Cholet ne présente pas d'éléments particuliers à protéger à l'emplacement du projet.

Réservoirs biologiques actuels et retenus dans le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux de la Sèvre Nantaise

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil, édifié par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, qui a pour principal objectif de définir les enjeux et les orientations concrètes de la gestion de l'eau pour chaque sous bassin versant composant les grands bassins versants. Il traduit localement la politique globale de gestion de l'eau établie par le SDAGE. **Le SAGE de la Sèvre Nantaise y répertorie notamment des réservoirs biologiques spécifiques. Le secteur de Cholet n'en présente pas.**



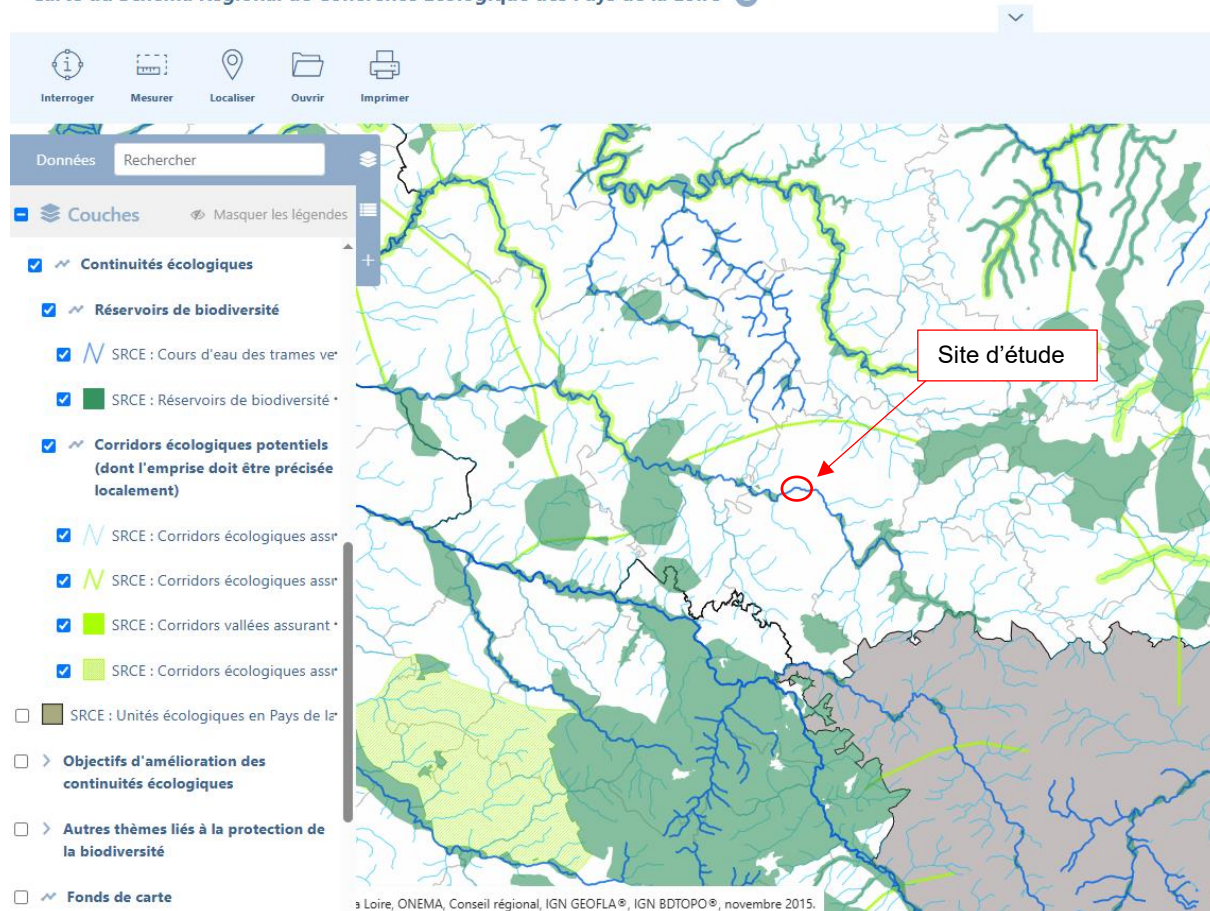
Source : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux et des milieux aquatiques du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise

Schéma Régional de Cohérence Écologique des Pays de La Loire

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), instauré par la loi Grenelle II, est un dispositif visant à limiter la fragmentation des écosystèmes. Il définit les grandes orientations stratégiques régionales pour préserver et renforcer les continuités écologiques, connues sous le nom de trame verte et bleue.

La Trame Verte et Bleue désigne un réseau de continuités écologiques reliant des réservoirs de biodiversité par des corridors naturels. Elle se compose de deux éléments distincts : la trame bleue, englobant les milieux aquatiques et humides, et la trame verte, associée aux écosystèmes terrestres.

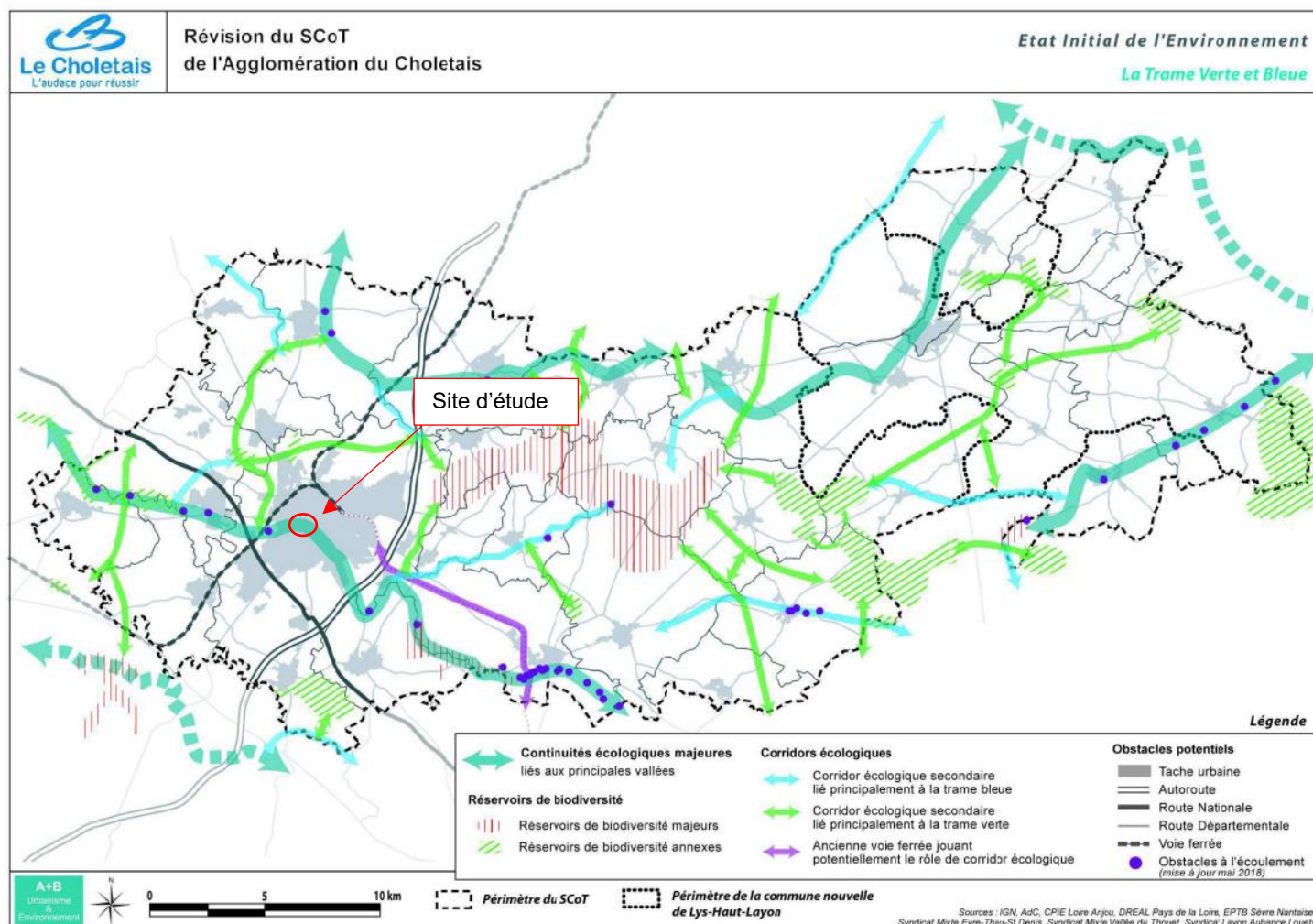
Carte du Schéma Régional de Cohérence Écologique des Pays de la Loire



Selon le SRCE, le site d'étude n'est pas concerné par des corridors écologiques potentiels. Seule La Moine circulant au nord de site correspond à un cours d'eau des trames vertes et bleues.

Schéma de cohérence Territoriale

Le Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) est une déclinaison du SRCE à l'échelle locale. La Moine, située au nord du site, est reconnue comme un élément de la trame bleue. **Le site d'étude en lui-même ne présente pas d'enjeu majeur en termes de Trame Verte et Bleue.**

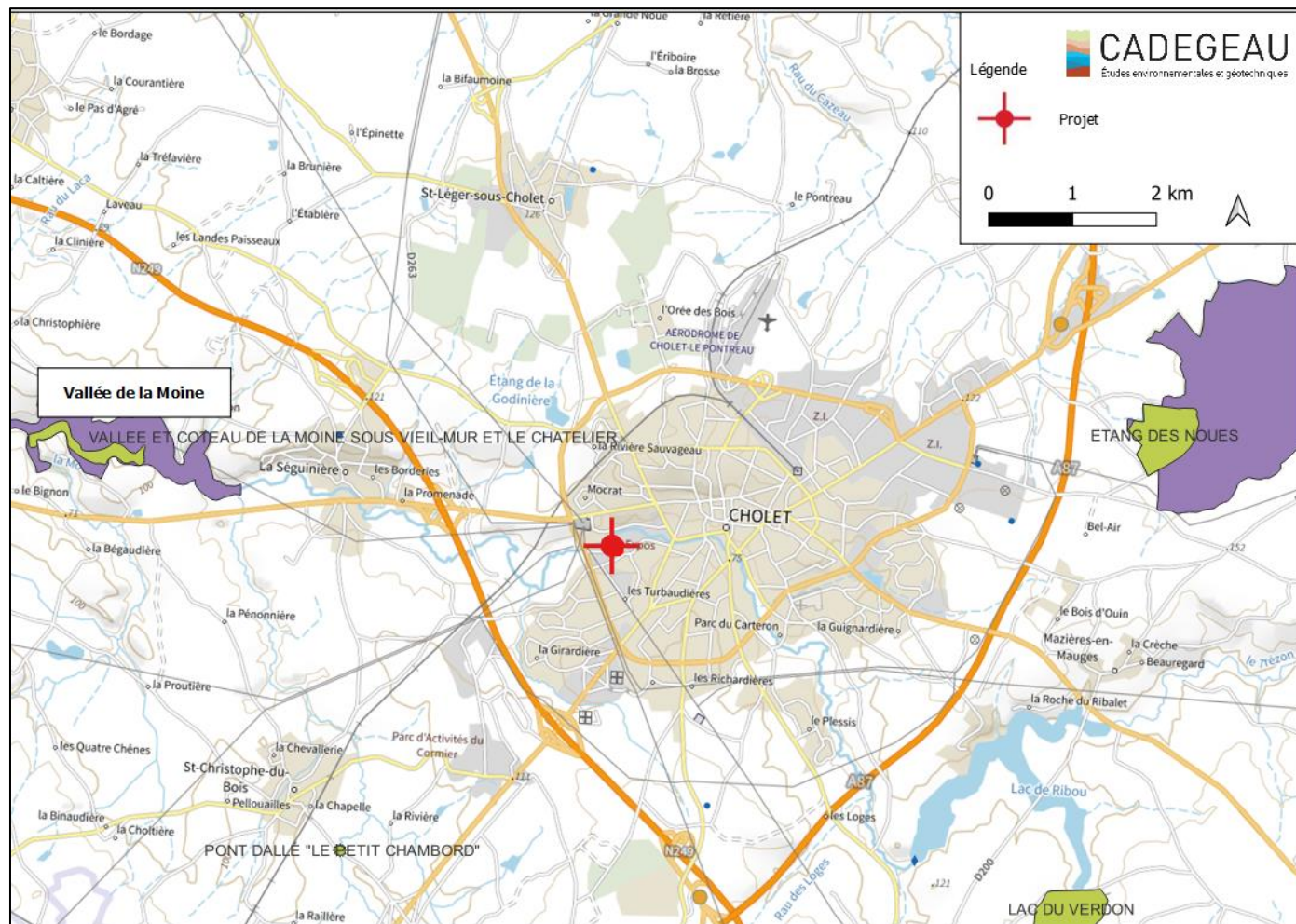


Source : SCoT de Cholet



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique

Le zonage environnemental le plus proche du site d'étude concerne la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) de la « Vallée de la Moine » située à environ 4,5 km à l'ouest : ZNIEFF de type 1 n° 520016110 et type 2 n° 520004458.



Source : MNHN



2.2. RECAPITULATIF

Le tableau suivant dresse un récapitulatif de la situation de projet au regard des différents zonages environnementaux.

Abréviation	Dénomination	OUI	NON	Distance*
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique :		x	ZNIEFF de type II "Vallée de la Moine » à environ 4,5 km à l'ouest
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux		x	35 km au nord
ZPS	Zones de Protection Spéciales pour l'avifaune Natura 2000		x	34 km au nord
ZSC	Zones Spéciales de Conservation Natura 2000		x	34 km au nord
SIC	Sites d'Intérêt Communautaire		x	34 km au nord
ONZH	Zones Humides d'Importance Nationale et internationale		x	
Bois et élément classé	Bois classé suivant l'article L.130 du Code de l'Urbanisme et élément classé suivant l'article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme		x	
Sites classées ou inscrits	Sites classés suivant les articles L. 341-1 à L.341-22 ; R. 341-1 à R.341-31 du Code de l'environnement		x	
APB	Arrêté de protection de Biotope		x	
TVB	Trames Verte et Bleue		x	La Moine au nord
Zone humide	Zone humide répertoriée suivant le Plan Local d'Urbanisme ou document d'urbanisme		x	En bordure de la Moine
Autre zone du PLU	Autre zone protégée du Plan Local d'Urbanisme		x	

Le site d'étude n'est concerné par aucun zonage écologique de protection ou d'inventaire.

3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le diagnostic de terrain a été réalisé le 22 janvier 2025. Il consiste à évaluer les caractéristiques environnementales et les capacités d'accueil de la zone d'étude pour les différentes espèces floristiques et faunistiques. Les données collectées et présentées dans ce rapport n'ont pas vocation à dresser une liste exhaustive des espèces présentes mais donne un aperçu des potentialités d'accueil.

L'ensemble du site étudié se trouve dans une zone fortement artificialisée, dominée par des surfaces bitumées et ponctuée de quelques arbres d'ornement. Par conséquent, l'analyse se concentre essentiellement sur les espaces verts situés en périphérie et principalement au nord-ouest du projet.

3.1. RELEVÉ FLORISTIQUE

L'examen de la végétation étudie également la vulnérabilité du milieu selon le statut des espèces rencontrées. Cette liste spécifie donc le statut des espèces vis-à-vis de la liste rouge qui précise le degré de menace pesant sur l'espèce (*Ex : Taxons non revus récemment, présumés disparus ; CR : en danger extrême de disparition ; EN : en danger de disparition ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacés ; LC : non menacés ; NE : non évalué, protection nationale (PN), protection régionale (PR).*

Le caractère hygrophile des espèces inventoriées est aussi examiné. Si la moitié au moins des espèces majoritaires figure sur la « Liste des espèces indicatrices de zones humides », la végétation peut être qualifiée d'hygrophile et est donc représentative d'une zone humide.

La liste des espèces inventoriées est présentée dans le tableau suivant :

Nom commun	Nom scientifique	France	Région PDL	All
Strate herbacée				
Ray Grass	<i>Lolium perenne</i>	LC	LC	
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	LC	NE	
Cerfeuil commun	<i>Anthriscus cerefolium</i>	LC	NE	
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	LC	LC	
Rumex à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	LC	LC	
Lampsane commune	<i>Lapsana communis</i>	LC	LC	
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>	LC	LC	
Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	LC	LC	
Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i>	LC	LC	
Ficaire	<i>Ficaria verna</i>	LC	LC	
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	LC	LC	
Strate arbustive				
Ronce ligneuse	<i>Rubus fruticosus</i>	NE	NE	
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	LC	LC	
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	LC	NE	
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>	LC	LC	
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	LC	LC	
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	LC	LC	
Pyracantha du Népal	<i>Pyracantha crenulata</i>	LC	LC	
Strate arborée				
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	LC	LC	
Chêne des marais	<i>Quercus palustris</i>	NA	NE	
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	LC	LC	
Charme	<i>Carpinus sp.</i>	LC	LC	
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	LC	LC	
Platane commun	<i>Platanus x hispanica</i>	NE	NE	
Merisier	<i>Prunus avium</i>	LC	LC	
Tilleul	<i>Tilia platyphyllos</i>	LC	NE	

All : espèces indicatrices de zones humides de l'Annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008

LC : Préoccupation Mineure, NE : Non Evalué, NA : Non Applicable, DD : Données insuffisantes

Les espèces à très faible taux de recouvrement ne sont pas répertoriées.



Les espèces végétales identifiées sur le site d'étude et en bordure sont assez communes. Aucune ne fait l'objet d'une quelconque mesure de protection ou n'est considérée comme menacée.

La frange boisée nord est composée de jeunes arbres qui ont majoritairement fait l'objet de plantations.

Le site et sa périphérie immédiate ne présente pas de zone floristiques et/ou pédologiques caractéristiques de zone humide suivant l'arrêté du 01 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008. D'ailleurs, aucune espèce de zone humide n'a été recensée lors des inventaires.

3.2. INVENTAIRE FAUNISTIQUE

Méthodologie

L'inventaire de l'ensemble des groupes n'est pas envisageable. Aussi, les recherches se concentrent sur les principaux groupes taxonomiques suivants :

Groupe taxonomique	Nature du contact
Avifaune	Observation directe, écoute des chants
Mammifères	Observation directe, indices de présence et traces
Amphibiens	Observation directe, écoute des chants, capture temporaire
Reptiles	Observation directe au sein de milieux favorables
Insectes	Observation directe, filet à main

Pour mener à bien ces diagnostics, du matériel de capture peut être utilisé ainsi que des jumelles. Tous les individus capturés sont relâchés in situ. Les manipulations sont effectuées uniquement en cas de nécessité d'identification et réalisées par des professionnels.

L'inventaire faunistique est effectué dans l'objectif de contacter un maximum d'espèce. Elle combine pour cela deux méthodes. Celle du transect et celle des points d'écoute.

→ Transect :

La méthode du transect consiste à tracer une ligne entre deux points référencés. Ces points peuvent être situés dans des habitats différents ou au sein d'une communauté homogène. Une fois les extrémités du transect localisées, l'observateur procède ensuite au relevé des espèces se situant dans un rayon de 50 cm de part et d'autre de la ligne. La vitesse de déplacement doit être très faible afin de ne pas effrayer les individus. L'ensemble des espèces rencontrées forme ainsi la richesse spécifique du milieu.

Son objectif est d'évaluer le nombre d'espèces présentes sur la parcelle sans tenir compte de leur abondance. L'objectif est de voir la richesse spécifique du milieu ainsi que de déceler la présence ou non d'espèce d'intérêt patrimonial. Les identifications se font essentiellement à vue.

→ Point d'écoute :

La méthode des points d'écoute permet de contacter des espèces qui sont plus discrètes ou dont le vol n'est pas suffisamment caractéristique pour être identifiées avec certitude. On veillera à placer les points suffisamment proches des zones d'intérêts (haies, boisements...) en restant le plus discret possible.

Sur chaque point d'écoute, l'observateur commencera par effectuer une recherche à vue des espèces dans son champ de vision sur une durée de 5 minutes précisément. L'utilisation de jumelles ou de longue-vue peut s'avérer nécessaire pour confirmer les identifications. Une fois le temps d'observation passé, l'observateur se concentrera sur la reconnaissance des chants pendant 10 minutes. Cela permet aux espèces plus discrètes de s'habituer à la présence de l'observateur et de reprendre leur activité. Une fois la phase auditive terminée, l'observateur peut à nouveau rentrer dans une phase d'observation de 2 minutes pouvant compléter la liste des espèces présentes. Chaque espèce recensée est comptabilisée. Les effectifs par espèce ne sont pas pris en compte. Les points d'écoute devront être placés de façon à pouvoir balayer l'ensemble de la zone choisie.

La bonne réalisation de ce diagnostic est dépendante des conditions météorologiques. On évitera les périodes de vent et de pluie rendant plus complexe la détermination des chants.

Observations

Le tableau suivant présente les espèces rencontrées lors de l'application de ces protocoles. Cet inventaire est non exhaustif et peut être complété tout au long des périodes de reproduction.

Les investigations terrain ont eu lieu le 22 janvier 2025. Les observations ont essentiellement été réalisées le long de la frange boisée au nord du site d'étude.

Seules des espèces du groupe « oiseaux » ont été déterminées.

Nom commun	Nom scientifique	Mode d'identification	Liste Rouge nationale	Liste Rouge région PDL	Protection nationale
Oiseaux					
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Contact auditif	LC	LC	x
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Observation directe, Contact auditif	LC	LC	x
Pie	<i>Pica pica</i>	Observation directe, Contact auditif	LC	LC	
Corneille	<i>Corvus corone</i>	Contact auditif	LC	LC	
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Contact auditif	VU	NT	x
Pigeon	<i>Columba palumbus</i>	Observation directe + nid	LC	LC	
Tarin des Aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Contact auditif	LC	NA	x

Les espèces d'oiseaux contactées aux abords du site d'étude sont relativement communes et présentent globalement une faible vulnérabilité. Parmi elles, le Verdier d'Europe présente toutefois un statut de conservation un peu plus défavorable puisqu'il est classé comme quasi-menacé (NT) sur la liste rouge régionale.

La plupart de ces espèces bénéficient par ailleurs d'une protection nationale.

Concernant les chiroptères, des études ont été réalisées dans la région Pays de la Loire permettant de localiser les sites d'hivernage d'intérêt (Plan National d'Action pour les Chiroptères – Déclinaison régionale en Pays de la Loire LPO ANJOU – 2009). La plupart des sites de forte importance sont localisés à l'est du Maine-et-Loire (49), une zone marquée par la présence de nombreux espaces boisés et souterrains. Au vu des données disponibles, le site ne semble pas réunir les conditions nécessaires au cycle biologique des chiroptères : gîte, terrain de chasse ou route de vol. Ceci à cause de l'occupation actuelle du site (parking) qui ne changera pas.

En supposant la présence de chiroptères sur site, aucun gîte ne sera impacté étant donné qu'aucun bâtiment « en dur » ne sera détruit (les bâtiments en chapiteaux et tentes existants qui seront démantelés ne peuvent pas faire office de gîtes pour les chiroptères). De plus, l'espace boisé bordant La Moine au nord (hors site d'étude) ne sera aucunement impacté, les potentiels gîtes, terrains de chasse et routes de vol seront donc conservés. Par mesure de précaution certaines actions pourront être effectuées pour ne pas impacter les chiroptères.

En phase travaux :

- Réalisation des travaux uniquement le jour pour éviter tout dérangement du cycle de vie des chiroptères ;
- Implantation de la base de vie (activité humaine) éloignées des zones potentiellement occupées par les chiroptères (espace boisé hors site).

En phase d'exploitation :

- Mise en place d'un éclairage réduit et dirigé vers le bas (dimensionnement : nombre/implantation des luminaires et intensité lumineuse) pour ne pas impacter les espèces lucifuges ;
- Plantation d'arbres sur site permettant d'augmenter le nombre de caches potentielles pour les chiroptères.

En l'absence d'observation d'espèces d'autres groupes taxonomiques, l'évaluation du niveau d'enjeu les concernant s'avère complexe mais le site d'étude représente un faible enjeu du fait de son imperméabilisation actuelle. Le site est par ailleurs dépourvu de mare ou autre plan d'eau. Les espèces privilégieront l'environnement du cours d'eau de la Moine, qui offrent des conditions plus favorables à la biodiversité. Le projet ne porte pas atteinte à la zone boisée au nord du site où ces espèces peuvent nicher, celle-ci étant située en dehors du périmètre concerné.



4. CONCLUSION

Le projet de Palais des Sports de Cholet est situé en contexte urbain, au cœur de la commune de Cholet. Il prend place au niveau d'un espace entièrement artificialisé. La végétation en place au cœur du site est majoritairement composée d'arbres plantés à des fins esthétiques. La frange boisée en limite nord du site (hors périmètre d'étude) constitue un milieu naturel qui a également été implantée artificiellement, du moins en bordure du site d'étude. Cette configuration limite la diversité floristique en restreignant la présence de végétation spontanée et en favorisant principalement des espèces introduites ou entretenues.

En l'absence de zonage écologique spécifique et de végétation naturelle préservée, le site est relativement pauvre d'un point de vue écologique. Cependant, la présence du cours d'eau de la Moine et des espaces boisés en périphérie nord offre un potentiel pour la biodiversité, notamment pour certaines espèces d'oiseaux protégées observées dans cette zone.

Sur l'emprise du projet, aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été recensée néanmoins une attention particulière à la gestion des espaces verts (plantation d'essences locales et non invasives et leur entretien) permettra de maximiser le potentiel d'accueil pour la biodiversité dans le cadre du projet. Par ailleurs, la gestion de la végétation et la préservation des espaces boisés au nord du site (appartenant à la Ville de Cholet) permettra de contribuer à renforcer la diversité biologique locale.

Le pétitionnaire est conscient que notre étude et nos investigations ont été réalisés sur une période donnée. Le milieu environnemental peut évoluer dans le temps et les espèces faunistiques et floristiques se déplacent et s'implantent rapidement. Il est important de nous faire part des changements constatés sur le périmètre du projet car notre étude peut être revue en conséquence.

Le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place l'ensemble des actions inscrites sur le dossier : notamment les mesures de préservations, de réductions, et de compensations. Il a conscience d'être contractuellement responsable face aux tiers du non-respect de notre étude et des instructions des services compétents.

